

Budgétisation inclusive et financement de la lutte contre le changement climatique en Afrique



ÉVALUER LES AVANTAGES LIÉS AU GENRE ET AU CLIMAT

Expérimentation d'une méthodologie dans les secteurs de l'agriculture et de l'énergie : Présentation des résultats et des principaux enseignements

DOCUMENT DE TRAVAIL

Table des matières

<i>Tableaux, encadrés et figures</i>	<i>ii</i>
<i>Remerciements</i>	<i>iii</i>
<i>Acronymes et abréviations</i>	<i>iv</i>
Résumé exécutif	v
1. Introduction	1
2. Objectifs et approche	2
2.1 Objectifs	2
2.2 L'approche	2
3. Brève description des programmes agricoles et énergétiques sélectionnés pour être pilotés	6
3.1. Programme agricole	6
3.2 Programme énergétique	8
4. Application de la méthodologie	10
4.1 Participants et processus	10
4.2 Évaluation des avantages et de la sensibilité	10
5. Résultats et enseignements tirés	12
5.1 Le cas du programme agricole	12
5.2 Le cas du programme énergétique	16
5.3 Conclusions concernant les deux programmes	20
6. Affiner la notation de la sensibilité	22
7. Les leçons apprises	23
8. Enseignements stratégiques	25
<i>Bibliographie</i>	<i>26</i>
<i>Annexe 1 : Étapes du pilotage de la méthodologie</i>	<i>27</i>
<i>Annexe 2 : Budgets des programmes agricoles et énergétiques en FCFA (1000)</i>	<i>29</i>
<i>Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées</i>	<i>30</i>

Tableaux, encadrés et figures

Tableau 1 : Résultats de l'analyse des effets supplémentaires (co-effets) dus à l'intégration des effets du changement climatique et du genre dans le programme agricole..... 13

Tableau 2 : Résultats de l'analyse des effets supplémentaires (co-effets) dus à l'inclusion des effets du changement climatique et du genre dans le programme énergétique..... 17

Figure 1 : Part des programmes sélectionnés dans les budgets sectoriels..... 6

Encadré 1 : Interprétation des scores en pourcentage dans le GCCIA 3

Remerciements

Le rapport a été préparé par le cabinet de conseil Savanas E Enseadas (dirigé par Jérôme Dendura, Zeinab El Bakri et Ange-Marie Codo).

Un remerciement particulier aux autorités du Bénin, notamment le Directeur Général du Budget, M. Rodrigue Chaou ; le Directeur de la Préparation et du Suivi de l'Exécution de la Loi de Finances, M. Pierrot Sego ; le Directeur de la Planification et de la Prévision du Ministère de l'Agriculture, Marius Aïna ; et le Directeur de la Planification et de la Prévision du Ministère de l'Energie, Hermann Zime pour leur soutien dans la réalisation de cet exercice de pilotage. Nous tenons également à remercier Clément Houessoukpe, Pacôme Ahouandjinou, Christophe Adjin, Judith Bossouvi, Arnold Kounake et Mireille Codjovi.

Le document de travail a été revu par Kit Nicholson et Margaux Granat.

Les conseils et le soutien ont été fournis par Shanaz Broermann et Philipp Krause du secrétariat de CABRI.

Acronymes et abréviations

CT	Agir sur le climat aujourd'hui
CABRI	Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire
ACB	analyse coûts-avantages
CC	le changement climatique
CCIA	évaluation de l'impact du changement climatique
DAC	comité d'aide au développement
DGB	Direction générale du budget
DPSELF	Direction de la préparation et du suivi de l'exécution de la loi de finances
GCCF	Fondation pour le changement climatique mondial
GCCIA	évaluation de l'impact du genre et du changement climatique
MAEP	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
ME	Ministère de l'énergie
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PNIASAN	Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PSDSA	Plan stratégique pour le développement du secteur agricole
SDG	Objectifs de développement durable
SPB	Département de programmation et de budgétisation
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
UPTABC	Unité de pilotage pour l'amélioration de la transparence et de la communication budgétaire

Résumé exécutif

L'initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire (CABRI), par le biais du programme Inclusive Budgeting and Financing for Climate Change in Africa (IBFCCA), a soutenu des liens plus forts entre la politique de changement climatique, le genre et le processus budgétaire. En étroite collaboration avec le gouvernement du Bénin, une nouvelle méthodologie pour l'évaluation de l'impact du changement climatique sur le genre (GCCIA) dans les projets et programmes a été développée et pilotée dans les secteurs de l'agriculture et de l'énergie. Cette étude de cas détaille cette expérience, qui sera partagée avec des fonctionnaires de toute l'Afrique travaillant dans les ministères et agences des finances, du budget, du genre et de l'environnement/climat, lors d'un événement virtuel sur le genre et le changement climatique dans la conception et l'évaluation des programmes.

Les objectifs de l'approche du GCCIA sont de fournir un cadre pour le débat sur la nature des avantages liés au changement climatique et au genre découlant d'un programme de dépenses, et de comparer l'importance de ces avantages avec les avantages habituels liés au développement. La matrice de notation aide à structurer le débat, puis à enregistrer les résultats du débat pour une diffusion et une considération plus large (y compris les négociations de financement). L'approche part du principe que les avantages habituels en matière de développement sont déjà pris en compte lors de la conception et de l'évaluation du programme et que les ministères dépensiers et les ministères des finances souhaitent avoir une estimation de la valeur ajoutée du programme lorsque les avantages liés au genre et au climat sont inclus.

Une méthode de notation qui combine des éléments de l'analyse multicritères et de l'analyse coûts-avantages a été développée. La méthode identifie les différents avantages attendus des programmes agricoles et énergétiques sélectionnés et évalue ensuite dans quelle mesure ces avantages augmentent (ou diminuent) lorsque le genre et le changement climatique sont pris en compte. La méthode est basée sur une notation structurée et s'appuie sur l'avis d'experts. Lors de l'élaboration de cette étude de cas, des consultations approfondies ont eu lieu avec les experts concernés au Bénin, notamment des représentants des directions de la préparation du budget du ministère des finances, du ministère de l'énergie et du ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

L'évaluation du programme agricole suggère que la prise en compte du changement climatique entraîne une modification des avantages d'environ 26 %, tandis que la prise en compte du genre modifie les avantages de 30 %. Pour le programme énergétique, les changements dans les avantages sont estimés à environ 11 pour cent pour le changement climatique et 27 pour cent pour le genre. Ces résultats sont une preuve supplémentaire de l'engagement du gouvernement à prendre en compte les effets du changement climatique et du genre dans l'élaboration des politiques publiques, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'énergie.

La méthodologie soutient les efforts actuels du Bénin pour prendre en compte à la fois le changement climatique et le genre dans le cadre de la conception de leurs programmes de dépenses. L'évaluation a été appliquée à deux programmes existants qui sont déjà financés. Elle reflète la façon dont la conception de ces programmes a pris en compte le changement

climatique et le genre et les avantages que ces perspectives apportent. L'évaluation justifie l'allocation de fonds aux programmes et renforce le travail effectué par les ministères pour intégrer le changement climatique dans la conception de leurs programmes par l'application de la loi sur le changement climatique, ainsi que le genre, en s'appuyant sur le travail effectué par le ministère des finances et les points focaux genre dans chaque ministère.

Le pilote a indiqué que le changement climatique et le genre représentaient une composante importante des avantages estimés. Cependant, la méthodologie pilotée ne fournit qu'une mesure générale de la sensibilité au genre et au climat des programmes sélectionnés. Les discussions dans l'étude de cas se sont concentrées sur la vulnérabilité des bénéficiaires au changement climatique et aux considérations de genre, étant entendu que les programmes ont été conçus pour traiter cette vulnérabilité. La méthodologie pourrait être développée davantage pour exiger une discussion plus explicite des moyens par lesquels le programme a réduit la vulnérabilité, ce qui serait particulièrement utile lorsqu'elle est appliquée au stade de la conception et de l'évaluation. Cette analyse pourrait aider les programmes connexes à négocier des allocations budgétaires plus élevées ou à les protéger contre d'éventuelles réductions des dépenses, et donc contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

1. Introduction

Le genre est un principe d'organisation central des sociétés, qui dicte souvent les relations de pouvoir, la dynamique et les processus de gouvernance du travail productif et reproductif dans le monde entier. C'est pourquoi la compréhension et l'application d'une approche sensible au genre sont fondamentales pour toute planification, politique et processus si l'on veut obtenir des résultats et des avantages équitables. Les approches sensibles au genre sont ancrées dans de nombreuses décisions de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et dans son Plan d'action sur le genre, y compris dans les articles de l'Accord de Paris. L'Accord de Paris indique que les pays reconnaissent que les actions en matière de climat - atténuation et adaptation - doivent suivre une "approche pilotée par le pays, sensible au genre, participative et totalement transparente". Le financement est un élément clé de l'action climatique, l'article 9 de l'Accord de Paris soulignant la nécessité d'accroître la disponibilité du financement climatique et d'obtenir des engagements transparents en matière de soutien financier de la part des pays développés vers les pays en développement. Dans le cadre du financement climatique, il reste toutefois nécessaire d'intégrer les considérations de genre et de distribuer les ressources de manière équitable. Le genre étant une caractéristique clé de l'organisation sociétale, les approches et la budgétisation sensibles au genre sont essentielles pour atteindre les résultats déterminés de l'adaptation et de l'atténuation, en veillant à ce que la crise climatique ne renforce pas les inégalités et ne continue pas à avoir un impact disproportionné sur les femmes, leur vie et leurs activités économiques.

Reconnaissant l'importance des considérations de genre dans le financement du climat, la nécessité de faire avancer des solutions à la crise climatique qui tiennent compte du genre, et la valeur de la prise en compte du changement climatique lors de la conception et de la mise en œuvre de programmes visant à réduire l'inégalité entre les sexes, l'Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire (CABRI) mène un dialogue politique¹ pour renforcer les connaissances dans ce domaine et soutenir l'intégration de réformes connexes. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme IBFCCA (Inclusive Budgeting and Financing for Climate Change in Africa), un partenariat entre CABRI, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Partenariat budgétaire international (IBP) et l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED). Les objectifs du programme sont de promouvoir la résilience climatique en Afrique et d'aider les gouvernements à faire la transition vers un avenir juste, durable et à faible émission de carbone en soutenant l'intégration du changement climatique (CC) et du genre dans les processus de budgétisation.

¹ L'approche du dialogue politique comprend la recherche, l'apprentissage et l'échange entre pairs, et le renforcement des capacités sous la forme d'une formation de suivi ou d'un examen par pays.

2. Objectifs et approche

Cette section fournit un bref aperçu des objectifs et de l'approche du GCCIA développé et piloté au Bénin.

2.1 Objectifs

Le rôle de la méthodologie est de fournir un cadre pour le débat sur la nature des bénéfices climatiques et de genre découlant d'un programme de dépenses, et de comparer l'importance de ces bénéfices avec les bénéfices de développement habituels. Les tableaux 1 et 2, fournis dans la section 5, permettent de structurer le débat et d'enregistrer les résultats du débat pour une diffusion et une considération plus large, y compris dans les négociations de financement. L'approche part du principe que les avantages habituels en matière de développement sont déjà pris en compte lors de la conception et de l'évaluation du programme et que les ministères dépeniers et les ministères des finances souhaitent avoir une estimation de la valeur ajoutée du programme lorsque les avantages liés au genre et au changement climatique sont inclus.

Cette approche est un exemple de double intégration car elle permet et encourage la prise en compte du genre et du changement climatique lors de la conception et de l'évaluation des programmes, en utilisant une approche qui facilite la comparaison entre les deux. Telle qu'elle est appliquée, cette double intégration n'est que partielle, car elle traite les avantages du genre et du changement climatique séparément, et n'identifie pas explicitement le " chevauchement " des avantages du genre et du climat.² L'approche pourrait être étendue pour se concentrer sur le chevauchement des avantages, mais cela ajouterait de la complexité et il est préférable de le faire dans une deuxième phase, pour éviter toute confusion.

2.2 L'approche

L'approche analytique proposée pour le GCCIA s'appuie sur les méthodes d'évaluation de l'impact du changement climatique (CCIA) développées par Climate Scrutiny (2021) et le PNUD, GCCF, ACT (à venir). Ces méthodes CCIA ont été développées dans le cadre des initiatives d'intégration du climat entreprises à l'origine en Asie du Sud-Est et du Sud. Les premières initiatives basaient leur classification des dépenses publiques sur des versions des marqueurs de Rio du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, qui identifiaient les dépenses incluant le changement climatique comme objectif primaire ou secondaire et attribuaient des scores en pourcentage à ces catégories. Cette approche a fourni une base commune facile à comprendre pour la classification des dépenses. Toutefois, la fiabilité et l'objectivité de la classification posaient des problèmes évidents, qui préoccupaient particulièrement les ministères des finances, sceptiques quant aux risques de "blanchiment écologique". La réponse initiale à ces défis a été d'utiliser l'analyse coûts-avantages (ACA) pour quantifier la mesure dans laquelle les avantages (c'est-à-dire la réalisation des objectifs) étaient accrus lorsque le changement climatique était pris

² Il pourrait s'agir de l'augmentation potentielle des bénéfices de l'adaptation qui se produit lorsque les femmes sont incluses dans la gestion, ou de la mesure dans laquelle les bénéfices de l'adaptation améliorent l'égalité des sexes.

en compte.³ Cette méthode de classification plus robuste a permis d'obtenir un pourcentage plus fiable. Cependant, l'ACA est une technique exigeante et n'est généralement appliquée que pour les grands programmes. L'attribution de valeurs monétaires à des avantages qualitatifs peut également poser des problèmes. La notation qualitative des avantages des composantes a évolué en tant que méthode rapide de conduite de l'ACB, permettant de saisir rapidement les principaux problèmes, sans exiger les compétences techniques nécessaires à l'ACB quantitative. Il s'agit d'une méthode mixte, utilisant à la fois des techniques qualitatives et quantitatives. Pour autant que nous le sachions, cette étude de cas est la première fois que la méthode mixte de notation qualitative et quantitative utilisée dans l'ACCI a été appliquée à la fois au genre et au changement climatique au Bénin. La loi sur le changement climatique et l'accent mis sur le genre au Bénin ont été forts et soutiennent donc cette approche.

L'encadré 1 décrit la logique qui sous-tend les scores utilisés dans l'étude de cas. De plus amples détails sont fournis dans les deux guides mentionnés dans le paragraphe précédent.

Encadré 1 : Interprétation des scores en pourcentage dans le GCCIA

Les résultats de l'analyse CCIA et GCCIA fournissent un score en pourcentage qui est une estimation de la valeur des avantages liés au genre et au climat par rapport aux avantages totaux. La méthode a été développée pour aider les gouvernements à évaluer les avantages climatiques supplémentaires des dépenses existantes qui ont été approuvées dans le cadre des dépenses courantes de développement. Cette preuve peut ensuite être utilisée pour aider à guider des changements marginaux dans les dépenses en réponse à de nouvelles préoccupations politiques sur le changement climatique.

Les scores en pourcentage peuvent être calculés de plusieurs façons, avec des interprétations légèrement différentes. La manière la plus intuitive de calculer le score est de le traiter comme le pourcentage d'augmentation des avantages lorsque le genre ou le climat sont pris en compte. Dans cette formulation, le CC%/GE% est estimé comme C/A , où C représente les avantages supplémentaires liés au climat/genre et A les avantages liés au développement de routine. Cela fonctionne pour la plupart des dépenses liées au climat/au genre. Cependant, il existe quelques programmes qui sont exclusivement consacrés au climat/genre et qui n'ont aucun avantage pour le développement si les préoccupations liées au climat/genre sont ignorées. Ces programmes sont principalement liés à la recherche "douce" et au renforcement des capacités qui améliorent l'efficacité institutionnelle (par exemple, des études sur l'impact du changement climatique ou les facteurs d'inégalité entre les sexes). Définir le CC%/GE% comme C/A produirait alors une erreur puisque $A=0$. Pour surmonter ce problème, la pratique normale a été de calculer le CC%/GE% comme $(B-A)/B$, où B est le bénéfice total (c'est-à-dire $C+A$). C'est l'approche utilisée dans cette étude de cas.

Dans CCIA, la catégorie "élevée" se voit souvent attribuer un score de 30 % car la mesure d'adaptation la plus courante est la protection contre les inondations, la sécheresse et l'irrégularité des précipitations et le rapport spécial du GIEC sur les événements extrêmes (SREX) a conclu que la

³ Par exemple, un programme qui assure une protection contre les inondations présente de forts avantages pour le développement dans les conditions climatiques actuelles. Les avantages de la protection contre les inondations augmentent à mesure que la fréquence des inondations augmente avec le changement climatique et cette augmentation des avantages est l'avantage de l'adaptation. Il est important de faire cette distinction de manière explicite car le programme peut déjà être justifié sur la base de ses avantages en termes de développement (c'est-à-dire dans les conditions climatiques actuelles) et devenir encore plus justifié lorsque le changement climatique est pris en compte. Ou bien il peut ne pas être justifié dans les conditions climatiques actuelles et le devenir lorsque le changement climatique est pris en compte. La position du programme dans les négociations budgétaires devrait être différente dans les deux cas.

fréquence de toutes les formes de précipitations irrégulières doublera à peu près d'ici 2050 dans la plupart des pays tropicaux (GIEC, 2012). Ainsi, si un programme apporte des bénéfices de développement de routine de 10 unités avec les conditions climatiques actuelles, ces bénéfices passeront progressivement à 20 unités d'ici 2050 et le bénéfice annuel moyen sur la période passera de 10 à 15 unités. Il y a donc une augmentation des bénéfices de 50% (en utilisant le calcul C/A) et les bénéfices climatiques supplémentaires représentent 33% des bénéfices totaux (en utilisant la méthode de calcul (B-A)/B). L'attribution de 30%, plutôt que 33%, est en partie justifiée par le fait que l'actualisation donne un score plus faible et en partie parce qu'un chiffre rond évite de donner une impression de précision qui va au-delà de ce qui est justifié par les preuves. Une dépense entièrement consacrée au climat ou au genre aurait un CC% ou GE% de 100% en utilisant la méthode (B-A)/B.

La notation du genre a utilisé les mêmes pourcentages que la notation du climat afin de garder une méthode simple. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour calibrer plus précisément les scores utilisés pour la notation du genre. Cela pourrait être basé sur la mesure dans laquelle l'inégalité entre les sexes est réduite par un programme qui est entièrement axé sur les femmes et ne procure des avantages qu'aux femmes.

L'étude de cas du Bénin a introduit une catégorie "très élevée", avec un score de 40 %, pour désigner les programmes particulièrement axés sur le climat ou le genre. Cela peut être justifié par le fait que les programmes comprenaient un mélange de dépenses de catégorie "élevée" (avec des CC%/GE% de 30%) et de dépenses entièrement dédiées (avec des CC%/GE% de 100%).

Conformément à la méthode CCIA, les bénéfices ou avantages liés à l'adaptation au climat ont été déterminés comme étant ceux qui permettent d'éviter des pertes économiques, sociales et environnementales futures. La méthode CCIA peut être appliquée de différentes manières. Dans l'étude de cas, les principaux types d'avantages, analysés pour chaque programme, ont été classés comme suit :

- Croissance économique
- Développement social
- Environnement
- Atténuation
- Adaptation.

Ces cinq dimensions du développement durable représentent les avantages totaux (c'est-à-dire 100 %) d'un programme donné. Le cadre ci-dessus a été étendu pour inclure les avantages de l'intégration de la dimension de genre, en tenant compte du changement climatique. Ceux-ci ont été déterminés en considérant les questions suivantes :

- Revenu : le projet/programme conduit-il à une augmentation du revenu des femmes alors que les effets du changement climatique sont présents ?
- Gestion de la charge de travail/du temps : le projet/programme est-il susceptible d'entraîner une réduction de la charge de travail actuelle des femmes, leur laissant plus de temps pour d'autres activités, malgré le changement climatique ?
- Inclusion financière : le projet/programme crée-t-il des opportunités économiques supplémentaires pour les femmes, par exemple par le biais de la microfinance,

d'autres formes de crédit et/ou de la formation/du renforcement des capacités ?

- Violence sexiste : le projet/programme prévoit-il des activités qui protégeront les femmes contre la violence sexiste ?

Deux programmes financés par des fonds publics ont été sélectionnés dans les secteurs de l'agriculture et de l'énergie (des détails sur les programmes sélectionnés figurent dans la section suivante). L'évaluation a été menée en collaboration avec des experts des ministères sectoriels qui ont fourni une mesure indiquant la contribution de l'adaptation ou de l'atténuation du changement climatique et de l'intégration de la dimension de genre à l'amélioration des avantages généraux du développement des programmes sélectionnés. La méthode CCIA implique l'utilisation d'un tableau pour désagréger les avantages des composantes, évaluer l'importance relative de ces avantages et ensuite évaluer dans quelle mesure les avantages changent lorsque le changement climatique est pris en compte. Plusieurs versions différentes de ce tableau ont été appliquées. Le tableau enregistre l'évaluation d'une manière explicite qui peut être revue et affinée si de nouvelles connaissances et preuves sont disponibles.

La méthode est conçue pour produire des résultats comparables (sous la forme de pondérations) entre les secteurs, permettant la prise de décision dans la planification et la préparation du budget annuel et des programmes à moyen terme. La valeur ajoutée de l'intégration du genre a été intégrée de manière comparable à celle du changement climatique, dans le⁴cadre de l'évaluation de la valeur "développementale" du programme. Il s'agit donc d'une méthode qualitative, basée sur les évaluations des experts sectoriels en matière de climat, de genre et de finances publiques dans un pays donné. Plus spécifiquement, cette approche contribue à :

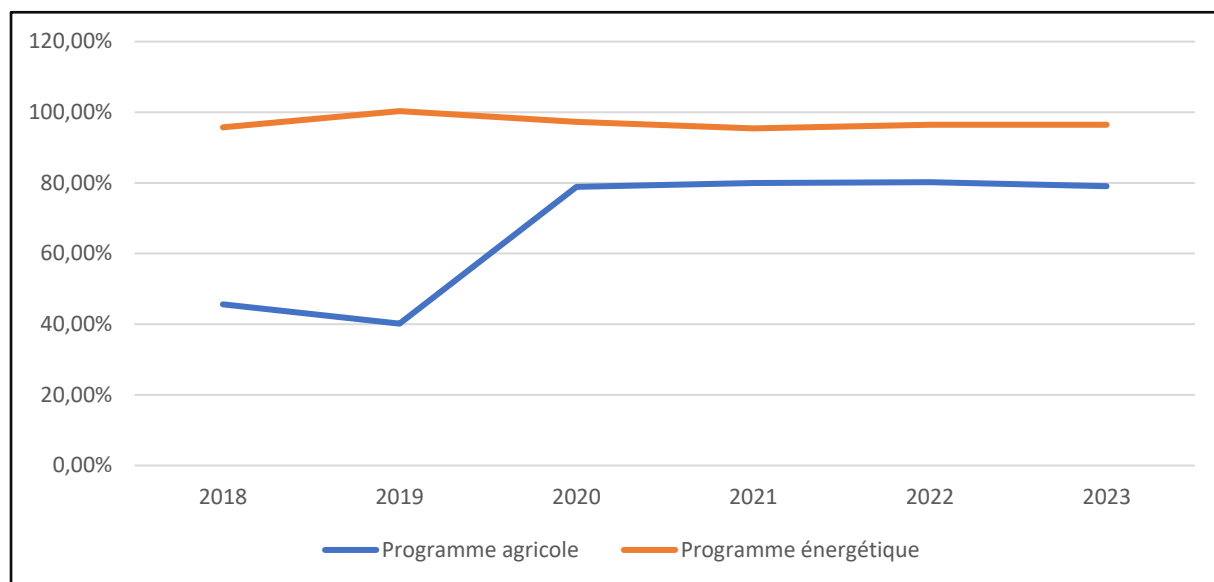
aider les départements gouvernementaux à concevoir et évaluer leurs actions et ainsi améliorer leurs chances d'obtenir un financement, dans le budget ou à partir d'autres fonds ; aider les ministères en charge de la planification et des finances, et les gestionnaires de fonds à sélectionner les actions les plus prioritaires à financer ; fournir l'un des éléments clés permettant aux gouvernements nationaux et locaux d'évaluer quelle proportion du défi du CC et du genre ils sont susceptibles de relever. (Climate Scrutiny 2021, p. 1)

⁴ Les pondérations utilisées pour le changement climatique sont basées sur les preuves de l'impact du changement climatique. Idéalement, ils devraient être calibrés en utilisant la dernière science du climat pour le pays concerné, mais des poids de référence internationaux standard peuvent être utilisés pour une évaluation rapide. Dans l'étude de cas, les différentes catégories (c'est-à-dire élevé/moyen/faible) ont été attribuées de la même manière pour le genre et le climat, afin de garder la tâche aussi simple que possible. En théorie, il serait possible, et approprié, d'utiliser des pondérations différentes pour le genre (par exemple, pour refléter le niveau d'inégalité et la mesure dans laquelle l'accent mis sur le genre réduira cette inégalité).

3. Brève description des programmes agricoles et énergétiques sélectionnés pour être pilotés

La figure 1 ci-dessous indique la part des programmes agricoles et énergétiques sélectionnés dans leurs budgets sectoriels respectifs.⁵ Les deux programmes représentent une part importante du total des budgets sectoriels. Veuillez consulter l'annexe 2 pour plus d'informations sur les montants alloués à ces programmes.

Figure 1 : Part des programmes sélectionnés dans les budgets sectoriels



3.1 Programme agricole

Selon le Plan stratégique de développement du secteur agricole (PSDSA) 2025 (MAEP, 2017), l'agriculture béninoise reste principalement pluviale et est donc vulnérable au changement climatique qui représente une menace sans précédent pour la sécurité alimentaire et les conditions de vie, en particulier pour les groupes les plus vulnérables. Les conséquences pour le secteur agricole sont notamment l'impact négatif sur la production et la productivité agricoles, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la propagation des maladies et l'apparition de nouvelles épizooties.

En réponse à cette forte contrainte climatique, notamment la persistance des effets de la variabilité climatique (déficit pluviométrique, sécheresses extrêmes et inondations), le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre des actions d'adaptation au changement climatique, à fournir une information climatique de qualité et à prendre des mesures liées à la gestion durable des ressources naturelles. Par ailleurs, le PSDSA 2025 prévoit des dispositions pour réduire la pression sur les ressources naturelles et promouvoir les bonnes pratiques agro-écologiques.

⁵ Voir les informations budgétaires supplémentaires sur les programmes sélectionnés dans les annexes 2 et 3.

Conformément aux exigences de la loi-cadre sur l'environnement, une évaluation de l'impact environnemental et social (ESIA), accompagnée d'un plan de gestion environnementale et sociale ou d'une déclaration d'impact environnemental, est réalisée avant la mise en œuvre de projets et de programmes spécifiques.

En ce qui concerne le genre, il convient de noter que l'approche du Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) (MAEP, 2017) recommande un soutien spécifique aux femmes, aux filles et aux jeunes pour leur permettre d'avoir un meilleur accès aux ressources productives et aux marchés. Les éventuels effets négatifs de la mise en œuvre du PNIASAN sur ces groupes sociaux vulnérables seront pris en compte dans les plans de gestion environnementale et sociale.

Malgré la prédominance de l'agriculture familiale, les entreprises agricoles modernes sont de plus en plus présentes dans le secteur. Cependant, leur présence reste insuffisante pour combler les déficits alimentaires, notamment en ce qui concerne les produits de viande et de poisson. En effet, la production actuelle de viande, de lait, d'œufs et de poisson est insuffisante pour répondre aux besoins nutritionnels de la population.

Le PSDSA a inclus dans son Axe 3 : Renforcer la résilience des exploitations agricoles face au changement climatique et améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables. Cet axe comprend quatre composantes, à savoir :

- Composante 3.1 : Innovations agricoles au profit des hommes et des femmes pour la résilience au changement climatique et son atténuation.
- Composante 3.2 : Gestion durable des terres et des écosystèmes aquatiques pour les hommes et les femmes.
- Composante 3.3 : Garantir et gérer l'accès à la terre pour les hommes et les femmes.
- Composante 3.4 : Promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des hommes et des femmes.

Divers facteurs sont à l'origine des performances actuelles du secteur agricole. Il s'agit notamment (i) de la mauvaise maîtrise des itinéraires techniques, (ii) des mauvaises pratiques culturelles et de l'appauvrissement des sols, notamment ceux des bas-fonds aménagés. Malgré les efforts d'investissement combinés du gouvernement et des partenaires au développement, les besoins en infrastructures et équipements de base, tels que la mécanisation, la maîtrise de l'eau et les routes rurales, ne sont toujours pas satisfaits.

Le programme agricole est un programme budgétaire⁶ qui sert de cadre axé sur les résultats pour aligner toutes les nouvelles interventions dans les sous-secteurs agricoles. Cette réforme assure la coordination des différents acteurs du sous-secteur agricole par le biais d'un seul budget et d'un seul cadre de résultats, et accroît la responsabilité au sein du secteur.

L'objectif global du programme agricole est de développer la production végétale pour (i)

⁶ Le Bénin a réformé la gestion de ses finances publiques et s'est orienté vers un budget axé sur les résultats.

contribuer à la croissance, à la sécurité alimentaire et à la sécurité nutritionnelle de la population, y compris des hommes et des femmes, par une production efficace et une gestion durable des exploitations agricoles dirigées par des hommes, des femmes et des jeunes (Objectif stratégique 1 du PSDSA) ; (ii) renforcer la compétitivité et l'accès aux marchés des produits agricoles et agroalimentaires, y compris ceux produits par les femmes et les groupes vulnérables, par la promotion des filières végétales (Objectif stratégique 2 du PSDSA) ; et (iii) contribuer au renforcement de la résilience des exploitations familiales (Objectif stratégique 3 du PSDSA).

Le programme sélectionné pour l'exercice de pilotage se concentre sur trois axes du PSDSA, à savoir :

- **Amélioration de la productivité et de la production de produits végétaux dans les filières agricoles prioritaires.** Les actions concrètes à mener dans le cadre de cet axe en 2018 étaient de : (i) renforcer la disponibilité et l'accessibilité des semences et plants de qualité ; (ii) renforcer l'accessibilité à d'autres types d'intrants agricoles ; (iii) mécaniser les activités agricoles adaptées et accessibles aux hommes et aux femmes ; (iv) améliorer l'accès aux connaissances professionnelles et aux innovations technologiques pour les hommes et les femmes ; et (v) promouvoir les aménagements hydro-agricoles et les infrastructures permettant un plus grand accès au marché et à d'autres formes d'accès.
- **Promotion et structuration équitable des chaînes de valeur ajoutée.** Cet axe nécessite la mise en œuvre des actions concrètes suivantes : (i) renforcer le système de contrôle des normes commerciales et (ii) mettre en place des indications géographiques (signes indiquant l'origine géographique des produits et leurs qualités ou caractères distinctifs).
- **Renforcer la résilience au changement climatique et améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables.** Les actions de cet axe sont de : (i) concevoir des innovations agricoles au profit des hommes et des femmes pour la résilience au changement climatique et son atténuation et (ii) mettre en œuvre une gestion durable des terres.

3.2 Programme énergétique

Le programme énergétique découle du plan stratégique de développement du secteur de l'énergie. Ce plan est basé, entre autres, sur (i) le document de politique et de stratégie de développement du secteur de l'énergie électrique établi par le décret n° 2007-290 du 16 juin 2007 ; (ii) le plan de redressement durable du sous-secteur de l'électricité adopté par le Conseil des ministres lors de sa réunion du 11 août 2016 ; (iii) le plan directeur de développement du sous-secteur de l'énergie électrique adopté par le Conseil des ministres en mai 2017 ; et (iv) le plan stratégique du ministère de l'énergie 2020-2024 en cours d'adoption.

Le programme énergie vise à doter le Bénin d'une plateforme de services énergétiques de qualité, en quantité suffisante et dans des conditions optimales de coût et de sécurité d'approvisionnement ; à développer des outils de résilience et d'adaptation au changement climatique ; et à rendre les services énergétiques disponibles en fonction des besoins de la

population.

Plus précisément, ses objectifs sont de consolider les ressources énergétiques, de promouvoir la diversification des sources d'énergie et d'améliorer l'accès à l'énergie et la connaissance de l'énergie pour tous.

Pour atteindre les objectifs ci-dessus, deux axes stratégiques doivent être inclus. Il s'agit de :

- **Diversification et consolidation des ressources énergétiques.** L'analyse diagnostique du secteur de l'énergie révèle que ses déficits résultent de l'insuffisance des sources et des ressources énergétiques. En outre, la gestion du potentiel énergétique disponible n'est pas optimale. Pour remédier à ces faiblesses, il est nécessaire de réorganiser le système de production, en combinant une gestion plus efficace des sources avec des technologies qui maximisent le potentiel énergétique et sa rentabilité pour la performance économique et sociale. A travers cet axe, les principales actions à mener comprennent, entre autres : (i) le développement des infrastructures de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique, tout en garantissant un environnement sûr pour les hommes et les femmes impliqués dans le processus d'approvisionnement en énergie électrique ; et (ii) le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.
- **Améliorer l'accès à l'énergie et les connaissances sur l'énergie pour tous.** Cet axe vise à faciliter l'accès équitable des hommes et des femmes à l'énergie, tant en milieu urbain que rural. L'action majeure reste donc l'électrification et l'utilisation de l'énergie électrique.

4. Application de la méthodologie

Cette section décrit l'application de la méthodologie GCCIA aux programmes agricoles et énergétiques sélectionnés au Bénin. Le processus a impliqué des consultations étendues, qui sont essentielles au succès de la méthode.

4.1 Participants et processus

L'évaluation qualitative par le GCCIA de programmes sélectionnés dans les secteurs de l'agriculture et de l'énergie, comme indiqué dans la section 3, est une approche qui combine des éléments d'analyse coût-bénéfice et d'analyse multicritères. L'évaluation a été entreprise avec des experts des ministères concernés (énergie, agriculture, genre), notamment (i) les directeurs de la planification et de la prévision, (ii) les unités Genre et Environnement des ministères,⁷ et (iii) les cadres de la direction générale du budget, notamment la direction de la préparation et du suivi de l'exécution de la loi de finances. Pour une liste complète des personnes ayant participé aux consultations, veuillez consulter l'annexe 3. Il est à noter que la Direction Générale du Budget est responsable de l'élaboration du cadre national de budgétisation sensible au genre au Bénin.

Les sessions se sont déroulées en face à face avec le consultant local qui a animé les sessions, et par vidéoconférence avec des consultants internationaux. Le choix des programmes a été fait par les responsables des ministères sectoriels concernés en collaboration avec les experts du département de préparation du budget. Veuillez vous référer à l'annexe 1 pour une description complète des étapes du pilotage de la méthode GCCIA.

4.2 Évaluation des avantages et de la sensibilité

Les bénéfices attendus des programmes identifiés par les experts des ministères concernés étaient basés sur les cadres logiques définis pour les programmes. L'analyse s'est limitée aux axes stratégiques décrits dans la section 3.

L'importance relative de chacune des composantes a été évaluée par les mêmes experts. Les avantages des composantes ont été identifiés comme des programmes distincts dans le budget et l'importance relative des avantages a été supposée être à peu près proportionnelle au niveau des dépenses allouées pour la période triennale 2021-2023 dans le cadre des dépenses à moyen terme (CDMT).⁸

L'établissement de la sensibilité de chaque avantage au changement climatique (c'est-à-dire CC%) était basé sur la nature et la gravité de la façon dont le changement climatique affecterait (positivement ou négativement) ces avantages. L'effet potentiel de la prise en

⁷ Le ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; et le ministère de l'énergie.

⁸ Au Bénin, les systèmes de conception, d'évaluation et d'approbation des programmes prévoient la prise en compte des risques liés au changement climatique et à l'inégalité entre les sexes, et l'évaluation a supposé que la conception avait réussi à répondre à ces exigences.

compte du genre sur les bénéfices (c'est-à-dire GE%) a été utilisé pour établir la sensibilité au genre du bénéfice. Les catégories de sensibilité au changement climatique et de sensibilité au genre ont été pondérées sur une échelle quadruple de 40%/ 30%/ 20%/ 10%/ 0%, correspondant aux degrés de sensibilité de Très élevé/ Élevé/ Moyen/ Faible/ Non existant, respectivement. Pour chaque avantage de la composante, ces pondérations représentent la proportion des avantages totaux (c'est-à-dire les avantages liés au développement, au climat et au genre) qui sont attribués spécifiquement au climat et au genre. Les CC% et GE% pour l'ensemble du programme sont ensuite calculés comme la moyenne des CC% et GE% individuels obtenus pour chaque avantage composant, pondérés par l'importance relative de chaque avantage.⁹

⁹ Une formulation mathématique de cette approche est que le CC% (ou GE%) est déterminé par $(B-A)/B$, où A est le bénéfice du développement sans tenir compte du climat (ou du genre) et B est le bénéfice lorsque le climat (ou le genre) est pris en compte.

5. Résultats et enseignements tirés

5.1 Le cas du programme agricole

Le tableau 1 ci-dessous présente la matrice de notation obtenue. Les colonnes A à A2 présentent les avantages des programmes tels qu'ils ont été conçus et leur importance relative, comme convenu entre les experts. Les colonnes B et C présentent la sensibilité déterminée pour chaque avantage au changement climatique et au genre, leur degré et leur notation. Les colonnes D et E présentent les avantages sans changement climatique ni sexe.

Tableau 1 : Résultats de l'analyse des effets supplémentaires (co-effets) dus à l'intégration des effets du changement climatique et du genre dans le programme agricole

A Bénéfices totaux du programme (y compris les bénéfices de la CC et du genre)	A1 Importance relative des bénéfices totaux (modalités : élevée/ moyenne/ faible)	A2 Score total des avantages (y compris le changement climatique et le genre)	B Sensibilité des avantages au changement climatique	C Sensibilité des avantages à la dimension de genre	B1 Degré de sensibilité au changement climatique (modalités : très élevé/ élevé/ moyen/ faible/ non disponible)	C1 Degré de sensibilité au genre (modalités : très élevé/ élevé/ moyen/ faible/ inexistant)	B2 Score de sensibilité au changement climatique	C2 Score pour la sensibilité au genre	D-Bénéfices sans changement climatique	E Avantages non sexistes
Augmentation de la production agricole	haut	3	L'agriculture reste très dépendante des précipitations qui peuvent être erratiques en raison du changement climatique. L'amélioration de l'itinéraire technique permet de conserver l'humidité du sol.	Les femmes n'ont pas les mêmes niveaux d'accès aux facteurs de production (terres, intrants, semences, etc.). L'augmentation de la production agricole pourrait accroître l'écart de revenus entre les hommes et les femmes.	haut	moyen	30%	20%	2.1	2.4
Amélioration de la productivité agricole	haut	3	Sans ce programme, la faible résilience des producteurs et de leurs exploitations (écosystèmes) aux aléas climatiques pourrait affecter la productivité agricole.	La faible résilience des femmes et de leurs exploitations aux aléas climatiques pourrait avoir un impact sur leur productivité.	haut	haut	30%	30%	2.1	2.1
Promotion et structuration équitable des chaînes de valeur ajoutée	moyen	2	Le changement climatique pourrait affecter (légèrement) la promotion et la structuration des chaînes de valeur. En revanche, le développement du	La faible présence des femmes dans les parties les plus rémunératrices des chaînes de valeur agricoles pourrait affecter la promotion équitable des chaînes de valeur.	faible	moyen	10%	20%	1.8	1.6

			maillon production est sensible au changement climatique.							
Développement d'infrastructures adéquates pour la production, le stockage, la conservation, la transformation et la commercialisation des produits agricoles	haut	3	Les effets du CC (inondations, vents violents, etc.) pourraient affecter la durée de vie des infrastructures construites.	Les femmes sont prédominantes dans la transformation et la commercialisation des produits agricoles et dans le maraîchage. L'impact du changement climatique sur les infrastructures de production (aménagements hydro-agricoles), de transformation (stockage des aliments, etc.) et de commercialisation (routes d'accès rurales, ponts, etc.) pourrait affecter les activités des femmes.	moyen	haut	20%	30%	2.4	2.1
Une plus grande résilience au changement climatique	moyen	2	Les mesures d'adaptation et d'atténuation pourraient considérablement améliorer la résilience au changement climatique.	L'absence de prise en compte des besoins spécifiques d'adaptation et d'atténuation des activités des femmes pourrait affecter leur résilience.	haut	très élevé	30%	40%	1.4	1.2
Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables	haut	3	Les effets du changement climatique (précipitations, vents violents, inondations, poches de sécheresse, etc.) pourraient menacer la sécurité alimentaire.	Les femmes occupent des emplois précaires avec de faibles revenus et ont des difficultés à satisfaire leurs besoins fondamentaux. L'amélioration de la sécurité alimentaire leur permettrait de mieux s'occuper des activités domestiques, de mieux s'occuper des enfants, d'augmenter leur taux d'activité et de les rendre moins vulnérables.	haut	très élevé	30%	40%	2.1	1.8
Totaux		16							11.9	11.2
Co-bénéfices du changement climatique									25.63%	

Co-bénéfices liés au genre		30.00%

Source : Description du programme agricole et résultats de l'évaluation par les experts du secteur

5.1.1. Résultats de l'exercice du programme agricole

- Comme mentionné précédemment, la prise en compte des effets du changement climatique et du genre dans la budgétisation des programmes s'accompagne d'effets supplémentaires (ou co-bénéfiques) qui s'ajoutent aux effets initiaux de développement durable du programme. Par exemple, dans le programme agricole, la prise en compte du changement climatique entraîne un bénéfice supplémentaire de 25,63%, tandis que la prise en compte du genre améliore les résultats de développement de 30%.¹⁰
- En tenant compte des effets du changement climatique et du genre à travers l'axe 3 du PSDSA,¹¹ les bénéfices totaux du programme agricole (c'est-à-dire incluant les bénéfices liés au développement, au climat et au genre) ont été évalués à 16 points selon la méthodologie adoptée.
- Les avantages du programme agricole sans prise en compte des effets du changement climatique totalisent 11,9 points. Ainsi, l'effet supplémentaire du programme prenant en compte le changement climatique est de : $16 - 11,9 = 4,1$ points correspondant à la pondération de $4,1/16 = 25,63\%$.
- De même, il est montré que la prise en compte des effets du programme agricole sur le genre a augmenté les effets du programme de $16 - 11,2 = 4,8$ points correspondant à une pondération de $4,8/16 = 30\%$.
- Au total, le programme agricole prend en compte l'adaptation au changement climatique et son atténuation, d'une part, et les barrières structurelles et les déséquilibres de pouvoir auxquels sont confrontés les femmes et les hommes au Bénin (c'est-à-dire le genre) en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'autre part. La méthode GCCIA exige que ces moteurs et processus soient décrits dans les colonnes qualitatives, puis que l'importance relative des processus soit évaluée dans les catégories de sensibilité attribuées. Initialement, l'interprétation de la méthode tend à se concentrer sur le score résultant et les implications pour le budget. Cependant, l'objectif plus large de l'application de la méthode est d'attirer l'attention sur la nature qualitative de la sensibilité.

5.2 Le cas du programme énergétique

Le tableau 2 ci-dessous présente la matrice de notation obtenue pour le programme énergétique. Les colonnes A à A2 présentent les avantages des programmes tels qu'ils ont été conçus et leur importance relative, comme convenu entre les experts. Les colonnes B et C présentent la sensibilité déterminée pour chaque avantage au changement climatique et au genre, leur degré et leur notation. Les colonnes D et E présentent les avantages sans changement climatique ni sexe.

¹⁰ Ces avantages sont exprimés en pourcentage des avantages totaux, et non en augmentation des avantages liés au développement par rapport aux avantages totaux.

¹¹ Axe 3 : Renforcer la résilience des exploitations agricoles face au changement climatique et améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables.

Tableau 2 : Résultats de l'analyse des effets supplémentaires (co-effets) dus à l'inclusion des effets du changement climatique et du genre dans le programme énergétique

A Bénéfices totaux du programme (y compris les bénéfices de la CC et du genre)	A1 Importance relative des bénéfices totaux (modalités : élevée/ moyenne/ faible)	A2 Score total des avantages (y compris le changement climatique et le genre)	B Sensibilité des avantages au changement climatique	C Sensibilité des avantages à la dimension de genre	B1 Degré de sensibilité au changement climatique (modalités : très élevé/ élevé/ moyen/ faible/ non disponible)	C1 Degré de sensibilité au genre (modalités : très élevé/ élevé/ moyen/ faible/ inexistant)	B2 Score de sensibilité au changement climatique	C2 Score pour la sensibilité au genre	D Avantages sans changement climatique	E Avantages non sexistes
Disponibilité accrue de l'énergie électrique (moins de pannes, plus de puissance)	haut	3	L'augmentation des températures due au changement climatique et l'irrégularité des précipitations affecteraient la production d'électricité (à partir des barrages hydroélectriques).	La plus grande disponibilité de l'électricité permettrait aux femmes de l'utiliser pour conserver les produits alimentaires périssables, ce qui leur permettrait de faire des économies.	faible	haut	10%	30%	2.7	2.1
Augmentation du nombre d'abonnés au réseau électrique	moyen	2	Les effets du changement climatique, notamment les vents violents et les inondations excessives, affecteront le réseau électrique et, par conséquent, le nombre d'abonnés.	L'accès des femmes (chef de famille) à l'énergie électrique améliorerait leurs conditions de travail (réduction de la pénibilité des soins non rémunérés) et leur permettrait de se consacrer à d'autres activités génératrices de revenus, sources de richesse.	faible	moyen	10%	20%	1.8	1.6

Augmentation de la part des énergies renouvelables dans l'approvisionnement énergétique total	haut	3	L'évolution irrégulière des températures induit une variation du temps d'ensoleillement qui affecterait l'énergie produite à partir des énergies renouvelables.	Les énergies renouvelables peuvent être déployées dans les zones rurales non raccordées à l'électricité conventionnelle, où les femmes sont plus nombreuses que les hommes. L'augmentation de cette énergie renouvelable permettrait aux femmes de mener des activités génératrices de revenus, même tard dans la nuit.	moyen	haut	20%	30%	2.4	2.1
Augmentation de la couverture électrique nationale	haut	3	Les effets du changement climatique, notamment les vents violents et les inondations excessives, affecteraient le développement du réseau électrique dans certaines localités.	L'amélioration de la couverture électrique nationale renforce la sécurité grâce à l'installation de lampadaires, ce qui permet aux femmes de mener des activités génératrices de revenus, même tard dans la nuit.	faible	haut	10%	30%	2.7	2.1
Un accès plus équitable à l'énergie pour les hommes et les femmes	haut	3	Les effets du changement climatique, notamment les vents violents et les inondations excessives, affecteraient le réseau électrique et donc l'accessibilité de l'électricité pour les hommes et les femmes.	Peu de femmes au Bénin ont accès à l'électricité. Un accès équitable permettrait d'augmenter la proportion de femmes ayant accès à l'électricité et donc la possibilité d'améliorer leurs revenus.	faible	haut	10%	30%	2.7	2.1

Conservation des ressources en bois	moyen	2	Le changement climatique, par le biais d'une augmentation excessive des températures, pourrait provoquer des incendies dans les forêts et affecter la conservation des ressources en bois.	Lorsque les femmes ne coupent plus le bois des forêts pour la production de charbon de bois et la cuisine, ces forêts non coupées peuvent être utilisées à d'autres fins, comme l'apiculture.	faible	moyen	10%	20%	1.8	1.6
Réduction des problèmes de santé publique causés par la fumée	moyen	2	Non applicable	L'utilisation par les femmes de bois et de charbon de bois pour cuisiner les expose, ainsi que les membres du foyer, à des problèmes de santé dus à l'inhalation de fumée. Une utilisation réduite des ressources en bois permettrait aux femmes d'économiser du temps et des ressources pour traiter les maladies dues à l'inhalation de fumée.	n'existe pas	moyen	0%	20%	2	1.6
Totaux		18							16.1	13.2
Co-bénéfices du changement climatique									10.56%	
Co-bénéfices liés au genre										26.67%

Source : Description des programmes énergétiques et résultats de l'évaluation par les experts du secteur.

5.2.1. Résultats de l'exercice du programme énergétique

- Dans le cas du programme énergétique, les avantages en matière de développement durable de ce programme sans prise en compte des effets du changement climatique totalisent 16,1 points. Si l'on inclut les effets supplémentaires (co-bénéfices) de la prise en compte des effets du changement climatique, on obtient 18 points. Cela montre que la prise en compte des effets du changement climatique augmente le bénéfice additionnel (co-bénéfice) du programme énergétique de $18 - 16,1 = 1,9$ points, ce qui correspond à une pondération de $1,9/18 = 10,56\%$.
- De même, les résultats du tableau 2 ci-dessus montrent que la prise en compte du genre dans le programme énergétique augmente le score du bénéfice de ce programme de $18 - 13,2 = 4,8$ points, ce qui correspond à un poids dans le bénéfice total de $4,8/18 = 26,67\%$.

5.3 Conclusions concernant les deux programmes

- L'agriculture béninoise reste majoritairement et essentiellement pluviale et donc vulnérable aux changements climatiques, qui représentent une menace sans précédent pour la sécurité alimentaire et les conditions de vie des groupes socio-économiques les plus vulnérables de la population béninoise, notamment les femmes et les filles. Les conséquences pour le secteur agricole sont notamment un impact négatif sur la production et la productivité agricoles, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la propagation des maladies et l'apparition de nouvelles épizooties. ¹²Face à ces contraintes climatiques, il semble important d'atteindre les objectifs fixés au secteur agricole : adopter des pratiques agricoles qui répondent simultanément aux besoins d'adaptation, d'atténuation et de sécurité alimentaire tout en préservant au mieux l'environnement. En effet, la protection des moyens de subsistance agricoles, et donc la sécurité alimentaire et nutritionnelle, dépend de la réduction de l'influence des facteurs de risque affectant le secteur. L'impact négatif des risques naturels peut être réduit, atténué ou évité grâce à des investissements dans des modèles de production alimentaire durables et à l'application de techniques et de pratiques agricoles appropriées qui augmentent les rendements et renforcent la résilience face aux déficits de production (MAEP 2017). L'engagement clair du gouvernement à prendre en compte les effets du changement climatique sur le secteur agricole dans le CDMT a permis d'obtenir des impacts supplémentaires significatifs tant en termes de changement climatique que d'égalité des sexes.
- De même, il faut noter que les dépenses du programme énergie prennent également en compte, d'une part, l'adaptation et l'atténuation du changement climatique et, d'autre part, les barrières structurelles et les déséquilibres de pouvoir entre les sexes au Bénin qui se traduisent par un accès inégal à l'énergie, et l'amélioration des conditions de travail, comme la réduction de la pénibilité du travail non rémunéré des femmes. La prise en compte de ces inégalités de genre permet également aux femmes d'avoir un meilleur accès à l'énergie électrique pour la conservation des produits alimentaires périssables, ce qui leur permet d'économiser de l'argent et du temps, augmentant ainsi les opportunités de

¹² L'agriculture est ici désignée dans son sens large, incluant la pêche et l'élevage.

mener des activités génératrices de revenus supplémentaires, et ce en toute sécurité.

- La prise en compte simultanée des questions de genre et de changement climatique dans les programmes par le biais d'une budgétisation sensible au climat et au genre constitue une véritable promotion des actions de développement durable et inclusif et un facteur stimulant pour la croissance et la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD).
- En général, les programmes agricoles et énergétiques tiennent compte des effets du changement climatique et des inégalités entre les sexes. Toutefois, il convient de noter que :
 - Ces deux programmes sont plus sensibles au genre qu'au changement climatique. Cela pourrait se justifier par le fait que, depuis 2016, le gouvernement a de plus en plus adopté des aspects de budgétisation sensible au genre, compte tenu des inégalités sociales qui persistent entre les hommes et les femmes, et les filles et les garçons.
 - Le programme agricole prend mieux en compte le changement climatique et le genre que le programme énergétique, en grande partie en raison de la place prépondérante de l'agriculture dans le plan d'adaptation national et les documents de contributions déterminées au niveau national qui ont été élaborés et sont en cours de mise en œuvre. Cela se justifierait également par la plus grande sensibilité du secteur agricole aux effets du changement climatique sur les femmes et les filles en termes de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

6. Affiner la notation de la sensibilité

L'évaluation de ces deux programmes pilotes a rendu compte de la mesure dans laquelle l'adaptation au changement climatique ou son atténuation et l'intégration de la dimension de genre contribuent à protéger les avantages du programme contre la vulnérabilité au CC ou les risques d'une inégalité accrue entre les sexes. Elle supposait que les programmes parviendraient à réduire la vulnérabilité, puisque la protection devait être intégrée dans la conception des programmes. Les applications futures de la méthodologie pourraient se concentrer explicitement sur la question de savoir si les programmes ont effectivement été conçus et mis en œuvre pour réduire les risques identifiés. Cela permettrait d'éclairer la conception et le financement futurs des programmes et d'améliorer la qualité du débat sur la définition des avantages et la notation de la sensibilité.

7. Les leçons apprises

Les leçons suivantes ont été tirées de l'application de l'approche méthodologique utilisée pour l'analyse. Il est clair que la méthodologie GCCIA initialement conçue, et la manière dont elle a été appliquée aux deux programmes au Bénin, nécessitent un développement supplémentaire. De manière critique, la méthodologie devrait s'occuper à la fois des programmes au stade de la conception et de l'évaluation des programmes au stade du financement. Lorsqu'elle est appliquée pendant l'évaluation, on a tendance à se concentrer sur la mesure dans laquelle le climat et le genre peuvent générer des pertes pour le programme (c'est-à-dire des pertes et des dommages et une inégalité accrue entre les sexes). En revanche, lorsqu'elle est appliquée pendant la conception et l'évaluation, la tendance est de se concentrer sur la nature et l'étendue de la manière dont le programme évite ces pertes. Il est donc nécessaire de préciser que l'objectif du travail est de comprendre les avantages découlant de la réduction des pertes. Pour ce faire, il est également nécessaire de comprendre les pertes potentielles et de se concentrer sur leur réduction. Ceci est particulièrement applicable dans des pays comme le Bénin, où l'intégration du changement climatique est une exigence légale et où la budgétisation sensible au genre devient de plus en plus un domaine d'effort dédié.

En ce qui concerne la compréhension de l'approche analytique et méthodologique utilisée :

- L'approche méthodologique était claire et bien comprise mais devrait à l'avenir fournir davantage d'indications sur la manière de mieux refléter les opinions des experts sur le niveau d'importance des différents avantages, et leurs sensibilités au changement climatique et aux effets de genre.
- Une approche collégiale impliquant des experts du secteur en plus des experts du changement climatique, du genre et du budget est nécessaire pour réduire la subjectivité : l'exercice ne peut être validé que lorsqu'il est réalisé par un groupe d'experts du secteur (ou sous-secteur) et d'experts transversaux. Par conséquent, la préparation de l'évaluation doit être spécifique à chaque programme, en mettant en évidence les aspects clés du changement climatique et du genre propres à chaque programme, ainsi que leur évolution probable dans le temps.
- La méthode étant basée sur la connaissance et la pratique du secteur, il est nécessaire de répéter l'exercice plusieurs fois afin de le maîtriser et de garantir son appropriation par les experts. Cette itération peut s'avérer utile pour traduire la méthode en outils opérationnels et en directives conviviales pour les ministères.
- Les ministères sectoriels proposent de relier l'exercice à la budgétisation par le biais d'indicateurs de performance des programmes et de leurs valeurs cibles. Cela nécessiterait un développement supplémentaire mais aidera à justifier une évaluation annuelle et à mieux se connecter aux processus de budgétisation pluriannuels et annuels.

En ce qui concerne l'application de la méthodologie utilisée pour d'autres programmes dans le processus de planification et de budgétisation :

- Les deux ministères pilotes (agriculture et énergie) ont indiqué que la méthodologie semble être applicable et très utile dans le contexte de l'intégration des thèmes transversaux (genre, environnement et ODD) dans les politiques publiques

sectorielles.

- La méthodologie est reproductible à d'autres programmes et secteurs. À cette fin, de meilleures orientations et des tableaux remplis d'exemples concrets peuvent être utilisés à chaque étape de la mise en œuvre de la méthodologie afin de mieux expliquer l'attribution des scores et des résultats.

8. Enseignements stratégiques

- Les personnes chargées de la mise en œuvre de l'exercice doivent être très au fait des concepts de changement climatique et de genre, tant en général qu'au sein du secteur, connaître les spécificités de ces deux éléments dans le pays/la région en question, et être guidées par des évaluations sectorielles spécifiques.
- L'évaluation peut être réalisée à différentes étapes du cycle de programmation et de budgétisation. Les outils peuvent être développés pour être utilisés spécifiquement lors de la conception du programme.
- L'évaluation de l'évolution positive ou négative des avantages du développement lorsqu'on prend en compte le changement climatique et le genre doit être bien définie au stade de la conception du programme afin de fournir une note par rapport à laquelle les programmes peuvent être évalués.
- Les informations sur le changement climatique et les données ventilées par sexe doivent être disponibles, sinon l'analyse restera générique.
- La formation et le renforcement des capacités sont nécessaires, et doivent être un exercice continu.
- Les fonctionnaires chargés de l'exercice devraient être informés des avantages potentiels de cet exercice, car il pourrait conduire à une plus grande efficacité dans l'allocation des fonds, les programmes recevant les meilleurs scores obtenant davantage de financement.

Bibliographie

- Banque asiatique de développement. 2013. *Analyse coûts-avantages pour le développement : Un guide pratique*. Consulté le 4 septembre 2021, <https://www.adb.org/documents/cost-benefit-analysis-development-practical-guide>.
- Banque Africaine de Développement. 2020a. Note sur changement climatique au Bénin.
- Banque Africaine de Développement. 2020b. Note diagnostic genre du Bénin.
- Banque Africaine de Développement. 2021. Note de diagnostic au Bénin (Rapport provisoire).
- Banque Mondiale. 2021a. *Rapport d'Evaluation-du-Genre au Bénin : Participation des Femmes aux Opportunités Économiques et aux Prises de Décisions*. Consulté le 3 septembre 2021, <https://documents1.worldbank.org/curated/en/662481615358230767/pdf/Rapport-d-Evaluation-du-Genre-au-Benin-Participation-des-Femmes-aux-Opportunités-Economiques-et-aux-Prises-de-Décisions.pdf>.
- Banque Mondiale. 2021b. *Application de l'Approche Genre dans les Projets de la Banque Mondiale au Bénin*. Consulté le 3 septembre 2021, <https://documents1.worldbank.org/curated/en/585461615357816420/pdf/Application-de-l-Approche-Genre-dans-les-Projets-de-la-Banque-Mondiale-au-Benin.pdf>.
- Soins. 2009. *Manuel d'analyse de la vulnérabilité et des capacités climatiques*. Consulté le 4 septembre 2021, https://www.care.org/wp-content/uploads/2020/05/CC-2009-CARE_CVCAHandbook.pdf
- Chaudhury, M., Kristjanson, P., Kyagazze, F. et al. 2012. *Approches participatives sensibles au genre pour aborder les principaux problèmes de recherche liés au changement climatique : Evidence from Bangladesh, Ghana, and Uganda*. Document de travail 19. Copenhague, Danemark : Programme de recherche du CGIAR sur le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire (CCAFS).
- CIFOR. 1999. *Directives pour l'application de l'analyse multicritères à l'évaluation des critères et des indicateurs*. Consulté le 4 septembre 2021, https://www.cifor.org/publications/pdf_files/Books/toolbox9.pdf.
- Examen du climat. 2021. *Guide du CCIA pour l'examen du climat*. Consulté le 3 septembre 2021, <https://climatescrutiny.org/>.
- Direction générale du budget, Bénin. 2021. Divers documents sur les programmes agriculture et énergie.
- GIEC. 2012. *Gérer le risque d'événements extrêmes et de catastrophes pour faire progresser l'adaptation au changement climatique : Rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*. New York : Cambridge University Press.
- MAEP (Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche). 2017. *Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA) 2025 et Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle PNIASAN 2017-2021*. (Plan stratégique de développement du secteur agricole 2025 et Plan national d'investissements agricoles et de sécurité alimentaire et nationale). Gouvernement du Bénin.
- République du Bénin. 2019. *Plan National de Développement 2018-2025* (Plan National de Développement 2018-2025).
- PNUD, GCCF et ACT. A venir. Guide de dépistage et d'évaluation du changement climatique.

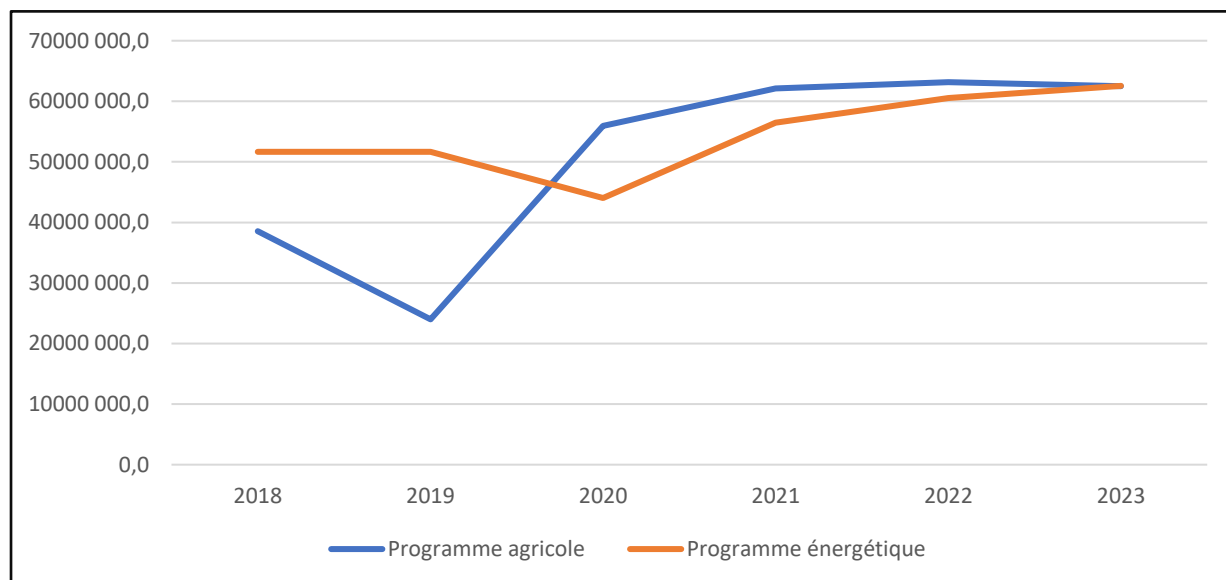
Annexe 1 : Étapes du pilotage de la méthodologie

1. Session de cadrage et lancement de l'évaluation par vidéoconférence le jeudi 22 juillet 2021 : en présence des représentants des secteurs de l'agriculture et de l'énergie, des cadres de la direction du budget, du consultant local et des experts internationaux de CABRI, la session de cadrage a permis à chacun de comprendre les objectifs et l'urgence du travail demandé par CABRI au Bénin, afin de faciliter une meilleure prise de décision.
2. Le directeur de la Préparation et du Suivi de l'Exécution de la Loi de Finances (DPSELF) a réuni les comités d'experts sectoriels le vendredi 23 juillet 2021 pour sélectionner les programmes d'études de cas. A l'issue de cette séance, les deux programmes - agriculture et énergie - ont été sélectionnés et divers documents les concernant ont été remis au consultant local (avec copie à CABRI) pour analyse.
3. S'en est suivie une revue de la littérature sur l'approche méthodologique à partir des documents fournis et la proposition d'un cadre analytique avec un fichier Excel envoyé aux autorités nationales (agriculture, énergie et direction du budget) pour amendement.
4. Après la modification et l'adoption finale du cadre analytique, plusieurs réunions ont été organisées pour appliquer la méthodologie :
 - (i) Des réunions zoom pour présenter le cadre analytique et l'utilisation de l'outil d'évaluation pour les deux programmes sélectionnés et pour recueillir les questions et commentaires, puis pour que les différentes parties prenantes approuvent collectivement le cadre analytique.
 - (ii) Des réunions en face à face dans chaque ministère et des sessions d'application. Les sessions d'application ont toujours commencé par une explication du cadre d'évaluation, de l'exemple contenu dans le document de cadre analytique, des effets du changement climatique et des aspects de genre, et de l'outil conçu pour cette évaluation. Ainsi, le jeudi 29 juillet 2021, de 10h00 à 15h00, le document de cadre analytique à utiliser pour le programme agriculture a été finalisé pour le compte du ministère de l'agriculture, en présence des cadres de la cellule genre et environnement et du service suivi-évaluation. Le directeur de la programmation et de la prévision du ministère et son adjoint (qui n'étaient pas présents au ministère à ce moment-là) ont suivi la séance par vidéoconférence.
5. Les documents du cadre logique, le plan stratégique du secteur agricole et d'autres documents d'évaluation interne ont été utilisés par les professionnels du secteur pour identifier les différents avantages (effets escomptés) du programme agricole.
6. Pour chaque prestation, les différentes rubriques de l'outil d'évaluation ont été soigneusement remplies. L'évaluation étant qualitative, chaque personne, sur la base de sa connaissance du secteur et de son expérience professionnelle, a attribué une valeur (élevée/moyenne/fiable ou très élevée/élevée/moyenne/faible/inexistante) avant de parvenir à une évaluation commune au vu des performances du secteur et des projections faites pour les années à venir (évolutions budgétaires incluses dans le CDMT du secteur).
7. La même session, avec les mêmes approches, a eu lieu en présentiel le même jour de

16h00 à 18h00 au ministère de l'énergie. Cette session a été suivie par visioconférence et a vu la participation du directeur de la programmation et de la prévision et du chef du département du suivi et de l'évaluation du ministère. Le remplissage de toutes les informations de l'outil d'évaluation n'étant pas terminé, la session a repris le vendredi 30 juillet 2021 à 10h00.

8. Les résultats ont été envoyés le samedi 31 juillet 2021 (en format Excel) aux différents secteurs des ministères de l'agriculture et de l'énergie, ainsi qu'à la direction du budget, pour commentaires et observations.

Annexe 2 : Budgets des programmes agricoles et énergétiques en FCFA (1000)



	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Programme agricole	38 555 394	23 997 338	55 929 025	62 117 566	63 154 980	62 493 034
Programme énergétique	51 651 726	51 651 726	44 029 492	56 467 092	60 546 218	62 546 218
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Programme agricole	45.66%	40.16%	78.88%	79.94%	80.21%	79.03%
Programme énergétique	95.78%	100.32%	97.28%	95.44%	96.47%	96.49%

Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées

Ministère	Fonction
Ministère de l'énergie (ME)	Directeur de la planification et des prévisions (DPP)
	Chef du département Suivi et évaluation (CSE)
Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP)	Directeur de la planification et des prévisions (DPP)
	Chef du Département Suivi et Evaluation CSE)
	Assistant du directeur de la planification et des prévisions
	Cadre de l'unité "Genre et environnement
Direction générale du budget (DGB)	Directeur de la préparation et du suivi de l'exécution de la loi de finances (DPSELF)
	Membre du personnel du département de programmation et de budgétisation SPB
	Membre du personnel, Unité de pilotage pour l'amélioration de la transparence budgétaire et de la communication UPTABC
	Personne ressource